Envoyé en préfecture le 15/02/2021
Reçu en préfecture le 15/02/2021
Affiché le 15 FEV. 2021
ID : 062-216203091-20210211-2021_19-DE

2021/

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de Lumbres
Commune d'ESQUERDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le onze février, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Olivier OBERT, Maire de la commune en suite de convocation en date du deux février deux mille vingt-et-un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de
Ludovic PERICHON qui a donné pouvoir à Olivier OBERT
Aymeric SAINT-GEORGES qui a donné pouvoir à Fabrice FAUVIAUX
Pascal MANIEZ qui a donné pouvoir à Hélène COFFIN

Mme Laura MINEBOIS a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : INSTALLATIONS CLASSEES – SARL ELEVAGE LEBLOND à PIHEM

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Préfet a ouvert une enquête publique du 4 janvier au 2 février 2021, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL ELEVAGE LEBLOND à Helfaut pour l'extension de son élevage qui comprendra après projet, 122 800 animaux sur le site situé au 82 rue de l'Epinoy à Pihem.
Le conseil municipal est donc invité à donner son avis sur la demande d'autorisation dont les éléments ont été mis à la disposition du public.
Après délibération et à l'unanimité des membres présents,
L'assemblée, 11 voix **POUR** – 3 voix **CONTRE** – 5 **ABSTENTIONS**
émet un avis **FAVORABLE** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la sarl ELEVAGE LEBLOND à Helfaut.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Extrait certifié conforme
A Esquerdes, le 11 février 2021

Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE D'ESQUERDES

15 FEV. 2021

Délibération rendue exécutoire
suite à son dépôt en Sous-Préfecture, le
Et sa publication, le
A Esquerdes, le 15 FEV. 2021
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE D'ESQUERDES